

Maintien et Actualisation des Connaissances S.S.T.



Objectif

- Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation
- Être informé des changements techniques ou réglementaires inhérents aux actions de préventions et de secours.

Réglementation

- Article R4224-15 du code du travail.
- Référentiel INRS : Dispositif de formation Sauveteur Secourisme du travail (SST).

Prérequis

Être titulaire du certificat de formation SST délivrée par une entité habilitée par l'INRS.

Public

Sauveteur secouriste du travail.

Durée

1 jour (7 heures)

Groupe

4 participants minimum, 10 maximum.

Dates

Voir planning inter-entreprise ou à la demande.

Lieu

Intra ou inter-entreprise.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut-être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.
Nous contacter pour plus d'information.

Tarif

INTER : 170 €
INTRA : Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com

Maintien et Actualisation des Connaissances S.S.T.



Programme

Théorie

- Retour d'expérience
- Remise à niveau selon les lacunes constatées
- Actualisation de la formation en fonction des éventuelles modifications du référentiel
- Actualisation des connaissances :
 - risques de l'entreprise ou de l'établissement,
 - modifications ou évolutions de l'entreprise en matière de prévention...
- Questionnements sur les connaissances du SST en matière de prévention

Pratique

- Exercices de révision des gestes d'urgence
- Exercices de simulation liés aux risques du site de travail permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST

Deux épreuves certificatives sont organisées :

- Épreuve certificative n° 1
 Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident du travail simulée, tirée au sort et préparée par le formateur. Le candidat devra démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à une situation d'accident proposée.
- Épreuve certificative n° 2
 Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve n° 1, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

Modalité d'évaluation / validation

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Le prochain recyclage SST doit avoir lieu dans les 24 mois.

Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un formateur certifié INRS. Apport théorique et pratique, avec alternance de mise en situation (cas concret).

Nous mettons à disposition tout le matériel nécessaire afin d'animer les formations en respectant le document de référence V7 et le guide des données techniques et conduites à tenir .

Moyens et outils pédagogique

- Livret SST
- Mannequins, défibrillateurs, maquillages pédagogique, divers outils de simulation, plan d'intervention de l'INRS, ...
- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas

Les + de SECOURISK

- Nos formateurs SST agréés par la caisse d'assurance maladie vous proposerons des simulations adaptées à vos lieux de travail.
- Recyclage permettant le maintien à jour des connaissances.
- Notre Centre de formation est certifié **QUALIOPI** pour les actions de formation. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).